

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022**  
**COMMUNE DE FÈRE-CHAMPENOISE**

La réunion a débuté le 11 octobre 2022 à 20h00 sous la présidence du Maire, M GORISSE Gérard.

**Membres présents :**

Mme BOUCHER Delphine

M BRETON Patrick

M CAIN Patrick

Mme COLAS Sarah

M DE ANDRADE Maxime

Mme DEMALVOISINE Lydie

Mme EGOT Bernadette

M FOMPROIX Hubert

M GEORGELIN José

Mme GONCALVES Chantal

M GORISSE Gérard

M HERBIN Julien

Mme KEIME Violaine

M LEPAGE Rémy

M MICHEL Christophe

Mme POUCINEAU Sabine

Mme VANDERDONT Audrey

**Membres absents représentés :**

M GERGOINE Didier Pouvoir donné à M GORISSE Gérard

**Membres absents :**

Mme MOREAU Clara

Secrétaire de séance : Mme EGOT Bernadette

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

20221067 - Autorisation de demande de subvention dans le cadre du dispositif de soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères

20221068 - Réalisation d'un prêt relais de 400 000 € (groupe scolaire)

20221069 - Réalisation d'un prêt pour l'installation de la vidéoprotection de 70 000 €

20221070 - Subventions aux associations

20221071 - Hébergements d'urgence : autorisation d'une promesse de vente entre la communauté de communes du Sud Marnais et la commune

- Informations et questions diverses

---

<b>20221067 - Autorisation de demande de subvention dans le cadre du dispositif de soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères</b>
--

Si l'étude de sol devait montrer une pollution (ancienne usine de meubles), est-ce que la commune ne sera pas dans l'obligation de dépolluer le site, même sans projet ?

Si pollution avérée, quel projet ?

**18 voix pour**

**20221068 - Réalisation d'un prêt relais de 400 000 € (groupe scolaire)**

Pourquoi un emprunt de 400 000 € alors que le projet n'a pas commencé ?

Réponse : factures de l'architecte pour élaboration du permis de construire à régler.

Que se passerait-il si l'enveloppe fixée devait être dépassée, avec l'explosion des coûts des matériaux notamment ?

Le projet devrait de nouveau être revu pour garder le budget fixé.

**15 voix pour**  
**3 abstentions**

**20221069 - Réalisation d'un prêt pour l'installation de la vidéoprotection de 70 000 €**

Un courrier sollicitant un fonds de concours de 20 000 € a été déposé à la communauté de communes justifiant la surveillance des bâtiments intercommunaux présents sur la commune.

Comment se fera l'accès aux enregistrements ?

Réponse : prévoir une carte badgé nominatif.

L'installation pourrait être rapide après signature du devis, le matériel étant en stock.

**18 voix pour**

**20221070 - Subventions aux associations**

Fère-échange fera l'objet d'une subvention exceptionnelle avec l'anniversaire des 60 ans du jumelage.

L'AFR se verra verser une subvention après justificatif du nombre d'enfants habitants Fère-Champenoise / Normée accueillis.

Pourquoi une si basse subvention à l'association des jeunes dans Fère ?

Réponse : pas de projet, ni de chiffres donnés

**18 voix pour**

**20221071 - Hébergements d'urgence : autorisation d'une promesse de vente entre la communauté de communes du Sud Marnais et la commune**

Plurial Novilia doit déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DDT en novembre. Les logements seront gérés par le club de prévention.

Un droit d'entrée avec le bail emphytéotique devrait permettre de financer tout ou partie des travaux de rénovation.

**18 voix pour**

## Informations diverses

- Projet GREEN ENERGY 3000 GmbH

Le délai, dans lequel doit intervenir la décision sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Fère-Champenoise présentée par la société GREEN ENERGY 3000 GmbH est prorogé pour une durée de quatre mois à compter du 25 septembre 2022.

- Economies d'énergie

Un devis est en cours auprès de DRTP pour l'aménagement des armoires en vue de laisser un éclairage sur deux et ce dans 75 % de la commune. Les lampes consommatrices seront remplacées par du LED.

Les décorations lumineuses de Noël seront réduites à 50 % soit : le sapin sur la place et à l'église, les quatre entrées menant à la place, le père Noël devant la mairie. D'autres décorations seront installées (sans lumière).

- Vitesse dans les rues

Suite à plusieurs pétitions, la commission voirie se réunira pour travailler sur la problématique de la vitesse dans les rues de la commune et notamment dans les avenues Pasteur et Charles de Gaulle, les rues Plicot, De Tassigny, Foch.

Des devis sont encours pour les marquages de vitesses au sol pour les rues Plicot et Foch.

Il est à noter également le problème des trottinettes sur les trottoirs

- Démolition du silo VIVESCIA

La démolition du silo est prévue mi-novembre.

- Note de service

Une note de service sera prochainement distribuée aux agents sur la sobriété énergétique et les économies budgétaires.

- Animations
  - Lancement de l'inscription miss Sainte-Catherine, réservée au 18-25 ans
  - Lancement du concours de maison décorée sur le thème Halloween
- Communication
  - Rassemblement de voitures anciennes le 16 octobre
  - Bulletin municipal : réunion à venir de la commission pour valider le contenu
  - Le panneau d'entrée de ville est retiré
  - Le logo et le site Internet (+ panneau) attendront fin 2023 (nouvelle programmation LEADER) pour bénéficier d'une subvention. Les explications seront données dans le petit ferton.

- La feuille des rendez-vous : diffusion papier jusqu'en décembre. Elle sera ensuite disponible sur Intramuros

#### Questions diverses

- En attente de la place pour matérialiser l'emplacement du minibus communal à l'école

- Panneaux STOP au pont agricole

Les panneaux ont été démontés pour le passage des convois éoliens. Ils seront repositionnés par la société prochainement.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h10.

Mme EGOT Bernadette  
Secrétaire de séance



M GORISSE Gérard,  
Maire

